

Le Conseil d'Administration est ouvert à 20h45.

Frédéric Flamand souhaite s'exprimer sur le courrier qu'il a envoyé à tout le monde, qui faisait suite au dernier Conseil d'Administration. Frédéric Flamand exprime qu'après le Conseil d'Administration, il a senti une amertume sur le déroulement, c'est pour ça qu'il a souhaité écrire pour partager ce sentiment, compte tenu de l'expérience passée et de l'expertise sur certains domaines. Cyrille Morgny avait exprimé le besoin de formation sur certains points, ce qui avait motivé le vote de Frédéric Flamand, considérant que le CLC avait besoin de quelqu'un d'opérationnel immédiatement. Frédéric Flamand a émis le souhait de démissionner car il estimait qu'il était peut-être plus approprié que quelqu'un reprenne la présidence, car pour lui un Directeur et un Président doivent être en parfaite harmonie, ce qui est le cas.

Frédéric Flamand exprime être formaté « comme le privé », c'est peut-être un tort. Il doit rendre des comptes et si ça marche pas, il y a peut-être la possibilité de ne pas être reconduit. Frédéric Flamand explique comment cela fonctionne dans son entreprise et le met en parallèle avec le monde associatif. Il va essayer d'être un petit peu moins à cheval sur le côté bonne gestion mais il pense que c'est très important. D'un côté il y a des ménages qui payent des impôts, puis de l'autre il y a des associations comme la nôtre où l'on perd énormément d'argent et ça n'inquiète personne, et ça, ça le gêne beaucoup. Il y a un juste milieu avoir. Voilà pourquoi il était mal à l'aise et a rencontré tout le monde, mais il a ressenti que personne n'avait envie de reprendre la Présidence, il ne va pas démissionner ce soir et restera jusqu'à la fin de son mandat en essayant d'être plus sur le côté associatif que sur le côté rendement. Frédéric Flamand souhaite également renouveler à Cyrille Morgny tout son soutien.

Cyrille Morgny exprime qu'il ne comprend pas l'argumentation de Frédéric Flamand, ce qui s'est passé avant il n'en est pas responsable, il pense gérer correctement l'argent des contribuables, des adhérents et pense l'avoir prouvé par les demandes de subventions entre autres, et ne se sent pas concerné par les propos de Frédéric Flamand sur une gestion dispendieuse.

Frédéric Flamand lit la lettre de Quentin About, qui fait part de son souhait de démissionner du Conseil d'Administration car il ne pense plus pouvoir assumer pleinement cette fonction pour les raisons exprimées précédemment.

Stéphanie Keravel exprime que sa démission va suivre également dans peu de temps. Elle ajoute que ce qui vient d'être dit n'est pas du tout ce qui a été tenu par Frédéric Flamand lors de la rencontre, il a été exprimé pourquoi ils étaient là, elle soutient entièrement Cyrille sur beaucoup de choses, elle estime être saturée de mail de la part de Frédéric Flamand qui sont tous plus équivoque les uns que les autres, donc, où toute cette polémique s'arrête et on travaille dans le bon sens comme avant, où elle quittera le Conseil d'Administration. Elle remarque que Frédéric Flamand voudrait que l'on soit derrière lui, ce qui a été le cas pendant très longtemps, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, elle avait exprimé lors de cette réunion pourquoi, ce que Frédéric Flamand ne semble pas comprendre.

Philippe Keravel souhaite aller plus loin dans le raisonnement, et lorsque l'on écoute Frédéric Flamand, il constate que pour ce dernier : la Fédération ça ne va pas, la Mairie ça n'a pas, votre Conseil d'Administration ça ne va pas, certains salariés ça ne va pas, le Directeur qu'on propose ça va pas et le Directeur Adjoint qu'on propose ça va pas. Il s'interroge, avec qui Frédéric Flamand veut

bien travailler ? Philippe Keravel annonce qu'à l'issue de la validation des comptes rendus de Conseil d'Administration, il démissionnera très probablement.

Frédéric flamand précise qu'il a rencontré des membres du Conseil d'Administration pour qu'ils prennent la Présidence. Philippe Keravel lui fait observer qu'ils ne peuvent pas pour des raisons déjà expliquées, et que Frédéric flamand doit entendre que pour eux, Cyrille Morgny est la bonne personne au bon endroit, il remarque que c'est à partir du moment où ils ont voté pour que Cyrille Morgny soit Directeur, que le président a exprimé sa défiance vis-à-vis du Conseil d'Administration. Philippe Keravel reconnaît que beaucoup de choses ont été améliorées, dont une bonne part grâce au Président, mais constate qu'aujourd'hui il est devenu impossible de travailler avec lui.

Stéphanie Keravel exprime qu'elle ne veut plus recevoir d'e-mails pleins de sous-entendus, le Président ne faisant plus confiance à son Conseil d'Administration il n'est donc pas possible de continuer ainsi.

Quentin About exprime les raisons de sa démission et rejoint Stéphanie Keravel dans son analyse sur les e-mails envoyés, qui n'auraient pas dû faire l'objet d'une diffusion à l'ensemble du Conseil d'Administration, mettant en porte-à-faux le salarié de la Fédération. Le Conseil d'Administration a le droit de ne pas être d'accord avec le Président, et ce dernier ne doit pas se braquer mais écouter les arguments et passer à autre chose. Quentin About confirme qu'il restera bénévole.

Catherine Belin dit qu'il faut penser aussi à l'association, elle entend ce qui est dit par l'ensemble des intervenants. Une discussion s'engage sur ce sujet. Pourquoi les adhérents ne veulent pas venir au Conseil d'Administration ? Il est précisé que le CLC n'a jamais eu autant de bénévoles qu'actuellement, mais pour le Conseil d'Administration c'est différent.

Pascal Cerdelli confirme que des crises au sein du Conseil d'Administration il en a connu tous les 3 ou 4 ans. Il fait un bref historique, et trouve que c'est normal car il y a des choses qui bougent, de nouvelles activités et des gens qui peuvent être mutés. C'est une politique culturelle qui va dans un sens ou dans un autre et c'est normal. La ville est très riche en association et il y a beaucoup de bénévoles et de gens investit.

Le Président de la FRMJC trouve qu'il n'y a pas moins d'exigences dans la gestion d'une MJC que d'une entreprise. Le projet doit être de construire quelque chose de collectif, c'est l'essence même d'une MJC, c'est là-dessus que l'on doit être vigilant, mettre les gens en mouvement et mettre du lien, il faut savoir quels cadres associatifs et professionnels on veut mettre en place. Il explique un certain nombre de possibilités et de défis à relever. Il faut aussi regarder quel est le nombre minimum d'Administrateur pour que le CA puisse délibérer.

Philippe Berteille exprime qu'il a été très mal à l'aise à la lecture du courrier de Frédéric flamand, courrier qui ne comportait pas de conclusions. Il estime que la crise est permanente au CLC, il faut se dire les choses, il y a eu un renouvellement significatif il y a quelques années au CA, il a eu plaisir à venir à ce moment-là car il y avait quelque chose qui se créait, il a bien cru que l'harmonie allait se trouver. Il est très mal à l'aise ce soir et a des difficultés à venir car il ne retrouve pas l'équipe qu'il pensait avoir trouvé. On doit arrêter d'avoir un optimisme béat, l'équipe ne tourne pas, il y a un malaise, ce CA n'est pas une équipe. On ne peut pas, ne pas se dire les choses et simplement passé à l'ordre du jour.

Pascal Cerdelli demande que l'on passe à l'ordre du jour, on ne va pas ce soir refaire l'histoire du CLC. Si vous avez des états d'âme, vous avez tout le loisir de vous retrouver pour le thé.

Philippe Berteille quitte le Conseil d'Administration, car il n'a aucun plaisir à être là ce soir.

Pascal Cerdelli souhaite présenter le budget sur lequel il a travaillé avec Frédéric flamand, celui qui est soumis ce soir. Il a eu l'agréable surprise de constater que tout était suivi conformément à ce qui avait été dit dans le projet de budget, il a pu repérer très facilement les erreurs d'affectations qui sont minimales. On peut donc se permettre de vous présenter un projet de budget fiable.

Pascal Cerdelli explique le contenu. Sur les manifestations Catherine Belin demande si les budgets sont clos car on ne lui a rien communiqué. Pascal Cerdelli répond qu'il est en phase de finalisation Julie ayant été absente, il doit être complété.

Pascal Cerdelli explique comment lire les documents entre 2013 et 2014, ainsi que les différentes versions V1, V2 et V3. Le réalisé 2013 n'est pas encore disponible. Pascal Cerdelli donne des explications poste par poste et une discussion s'engage. Avec Frédéric Flamand, on souhaite repartir sur le même type de manifestations, en tenant compte de l'investissement des bénévoles. Sur les activités on a un peu modifié les choses, mais beaucoup de choses sont reconduites à l'identique.

Sur les frais de personnel on a un peu augmenté, principalement sur les salaires animateurs et la prestation. On a anticipé la hausse de la valeur du point mais pas la baisse des charges sur les salaires. Patrick Chenu explique les modifications législatives qui devraient avoir un impact significatif sur la baisse des charges pour le CLC.

Sur les demandes de subventions Catherine Belin demande des explications une discussion s'engage et Cyril Morgny propose des modifications dans la présentation concernant la ventilation des charges et des produits. La présentation doit être légèrement modifiée et présentée en mairie avant le 6.

Une discussion s'engage pour savoir pourquoi il y a un déficit, Frédérique flamand donne des explications et une discussion s'engage. On devrait avoir apuré le contentieux de l'IFAC pour lequel nous attendons un jugement au 20 décembre, c'est l'explication pour la baisse des provisions.

Le budget présentant un déficit de 27.000 €, une discussion s'engage pour savoir comment l'équilibrer. Il y a +10.000 € en masse salariale, une baisse des activités de 8.000 € et 10.000 € sur les extournes. Ils n'y a pas de réserve pouvant couvrir ce déficit, il manque toujours structurellement 10 à 20.000 € chaque année. Cyrille Morgny fait remarquer qu'il manque aussi des indicateurs afin de suivre ce budget. Un long débat a lieu sur ces points. Doit-on revoir les tarifs que nous n'avons pas augmentés depuis longtemps, comment faire sur la gestion des contrats pour ne pas payer des heures non effectuées. L'abattement sur les charges pourrait représenter 8.000 €.

On ne valide pas ce soir et on retravaille sur les chiffres, principalement sur ces 4 postes permettant d'affiner le budget, et on validera au prochain CA.

On passe à la validation des fiches de postes de Directeur et Directeur Adjoint, puisque nous avons bien travaillé là-dessus tous ensemble. Pascal Cerdelli précise qu'ils se sont rencontrés par 2 fois avec Khadidja Dali et Patrick Chenu pour travailler sur ce sujet, en repartant du travail qui avait été effectué au CLC sur la mesure d'accompagnement, travail qui avait été validé lors du CA du 21

décembre 2011. Cela a abouti à 3 documents : une délégation du Directeur, un profil de poste pour le Directeur et pour le Directeur Adjoint.

Pascal Cerdelli expliquent comment ils ont travaillé sur les profils et jusqu'à quels points de détail ils sont allés, Il y aura probablement des ajustements à faire à l'usage, au moins toutes les tâches sont présentes.

Philippe Keravel souhaite faire des commentaires de fond sur les fiches, même si le travail a déjà été fait. Sur la fiche du profil de poste du Directeur, page numéro 2 : dans objectifs opérationnels, il y a « organise les ressources humaines », il aurait préféré que l'on mette « assiste la gestion des ressources humaines », de même dans le tableau de délégations du Directeur, on parle encore de « organisa les ressources humaines », pour lui, le Directeur « assiste le Président dans l'organisation du travail des équipes notamment les congés payés et récupérations », il rappelle que dans la mesure où le Directeur n'est pas salarié de la structure il ne peut pas organiser les congés payés et récupérations. Patrick Chenu n'est pas d'accord. Philippe Keravel rappelle que c'est une obligation légale, et que sans cette modification il votera contre, mais comprend que la FRMJC puisse ne pas être d'accord. Pour le poste du Directeur : « professionnel dont il est responsable par délégation du Président et des délégations du CA », il pense que cela ne convient pas. Il ne veut pas réouvrir le débat car il y a déjà eu un gros travail sur le sujet, mais voulait faire ces observations qui lui semblent importantes. Une discussion s'engage sur l'opportunité de changement.

Cyrille Morgny pensait qu'il était demandé au Directeur Adjoint une présence sur une manifestation sur 2, et là il ne le voit pas. Cela a été mis dans la conduite de projet. Cyrille Morgny rappelle qu'on lui a proposé le poste de Directeur avec des choses bien précises et il souhaiterait que l'on soit clair là-dessus. Cyrille Morgny s'explique et une discussion fournie s'engage. C'est bien au Directeur d'organiser les choses, le Directeur Adjoint exerce sa mission sous l'autorité du Directeur.

Il est rappelé l'importance de la délégation donnée par l'Assemblée Générale au Président, notamment dans la capacité d'ester en justice. Sur les propositions de modification et de rédaction, le vote est soumis au Conseil d'Administration : approuvé à l'unanimité -1 abstention. Sur la délégation après modification : approuvé à l'unanimité. Sur le profil de poste du Directeur Adjoint avec gestion des clés et tenue des registres : approuvé à l'unanimité.

Patrick chenu précise que pour le Directeur Adjoint, ils ont commencé un travail de recherche pour aboutir le plus rapidement possible. Il explique également les formations et les systèmes de tutorat qui seront mis en place pour Cyrille Morgny.

Validation du logicielle base de données des adhérents mis en place par la Fédération. Frédéric Flamand explique ce choix et fait part de la première expérience. La Fédération explique qu'il y a une équipe dédiée à l'accompagnement des utilisateurs sur ce logiciel, ainsi que pour le développement. Le coût est gratuit la première année puis de 500 € les années suivantes. Voté à l'unanimité.

Patrick Chenu doit malheureusement quitter le Conseil d'Administration.

Validation de la mise en place du logiciel de billetterie en ligne. Il a été testé sur plusieurs manifestations et Frédéric Flamand explique la façon de fonctionner de ce logiciel avec billetterie en ligne par un prestataire permettant d'acheter son billet après réservation. Il explique les coûts de fonctionnement pour le CLC. Un échange s'engage sur les avantages et inconvénients. Il est envisagé

pour la billetterie sur place d'acheter une tablette et une imprimante. On propose d'augmenter de 1euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier la tarification sur Internet. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses : candidature de Valérie Brégovic qui a démissionné de son poste du Conseil d'Administration, qui souhaite postuler en CDD de remplacement sur le poste de Anne Bécard actuellement en congé maladie. Un échange se fait sur toutes les possibilités. Catherine Belin s'interroge de savoir si c'est une bonne chose car Valérie Brégovic était là bénévolement et pense que cela va tout changer. Frédéric Flamand fait part du fait qu'il aurait peut-être également un candidat. Pascal Cerdelli s'interroge sur la réglementation concernant le poste de CDD en remplacement, doit-on le proposer au salarié en interne, il souhaite se renseigner avant que l'on se décide. Philippe Keravel précise que dans le cas de Anne Bécard, cette dernière ayant été arrêté plus d'un mois, il faudra dès son retour l'orienter vers la Médecine du travail pour une visite de reprise. Il précise également que si cette dernière devait faire l'objet à son retour d'une inaptitude par la Médecine du travail, alors que l'employeur pendant un délai de un mois n'a pas l'obligation de rémunérer le salarié, puisqu'il ne peut pas tenir son poste, Philippe Keravel demandera que l'on puisse maintenir son salaire pendant cette période. Pascal Cerdelli propose de se renseigner auprès de sa RH, et il est proposé après obtention de la réponse de pouvoir faire un vote par e-mail, ce qui est accepté.

Frédéric Flamand souhaite s'abstenir, il exprime être très mal à l'aise vis-à-vis de Valérie Brégovic et vis-à-vis d' Anne Bécard , compte tenu des tensions qu'a vécu Anne Bécard. Philippe Keravel l'interroge sur le rapport entre les tensions qu'a vécu Anne Bécard et de proposer Valérie Brégovic pour le CDD, et il demande à Frédéric s'ils pensent que les tensions ont été créées par Valérie Brégovic ?. Frédéric Flamand répond que « oui tout à fait, moi ça me gêne là-dessus c'est pour ça que je m'abstiens », Frédéric Flamand a discuté avec Anne Bécard et s'abstient donc d'une manière personnelle. 4 voix pour et 2 abstentions. Philippe Keravel rappelle qu'il ne faut pas oublier la visite médicale de reprise. Frédéric Flamand fait observer que Julie aussi en a eu une, Philippe Keravel confirme qu'elle aurait dû avoir une visite de reprise dans les 10 jours. Cyrille fait remarquer que le CLC est en sous effectif. Pascal Cerdelli fait remarquer que naturellement lorsque quelqu'un est malade il doit être remplacé.

Frédéric Flamand souhaite qu'il y ait une vérification des remboursements Sécu afin de s'assurer que tout est en ordre. Philippe Keravel demande à ce que l'on trouve les éléments de la subrogation de paiement au titre de la Convention Collective. Il rappelle que probablement courant 2014 , le CLC devra mettre en place une mutuelle avec à la charge de l'entreprise un minimum de 50 %. La Fédération doit nous apporter son expertise sur ce sujet, car ils suivent les accords de branche.

Catherine Belin pense qu'il faut remettre en route le comité de pilotage et le Président doit impérativement être présent.

Le Conseil d'Administration est clos à minuit quinze.

Philippe Keravel, Secrétaire.